

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du chai à Villaudric.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Véronique MILLET, Thierry PORTES, Philippe SEILLES

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAYES, Diane ESQUERRÉ, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVALAIRE,

CCF : Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Denis PARISE, Bouchra ROUYER,

CCHT : François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Françoise MOREL CAYE, Romain VANHECKE

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS,

Absents ayant donné pouvoir : Thierry SAVIGNY à Anne-Sophie PILON, Nadine ABAD à Colette SOLOMIAC, Jean-Marc DUMOULIN à Daniel REGIS

Présent suppléant sans droit de vote : Pierre ARTIGUE

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 24/135

Objet : Désignation d'un délégué élu au CNAS

Joël Camart rappelle que le PETR Pays Tolosan a mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2018. Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction contre versement d'une cotisation évolutive fixée par le CNAS par bénéficiaire.

Il convient de désigner un membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

Monsieur Patrick PLICQUE est proposé pour représenter le PETR Pays Tolosan.

L'exposé du Président entendu,

Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité :

- la désignation de Patrick PLICQUE, en tant que délégué élu pour représenter le PETR Pays Tolosan au sein des instances du CNAS,
- mandate le Président ou son représentant pour signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de cette mission.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 23 septembre 2024

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 23 septembre 2024
Au registre sont les signatures